

Image not found or type unknown



Droit sur l'enfant en cas de mariage

Par **sanda89**, le **12/12/2013** à **22:22**

Bonsoir

Alors voila je vais me marier dans peu de temps cependant j'ai quelques question sur l'autorité parentale car il n'est pas marier pacsé... il à juste 1 petit garçon âgé de 3 ans qu'il à reconnu à la naissance.

Il et séparer de la mère et tout le reste qui suit

En me mariant avec lui ai'je des droit sur l'éducation de ceux petit trésor ou pas

Merci pour votre réponse

Par **moisse**, le **13/12/2013** à **08:32**

Bonjour,

Hélas le petit trésor a des parents en nombre suffisant, et vous ne disposez d'aucun droit particulier sur son éducation.

Il faudra tenter une adoption simple.